



Ministère de la Santé et des Sports Haut commissariat à la jeunesse

La RGPP au ministère de la Santé et des Sports et au Haut-commissariat à la Jeunesse s'articule autour de trois axes de modernisation.

Mieux soigner les Français et rétablir l'équilibre financier du système de santé. La création des agences régionales de santé (ARS) est la clef de voûte de la réforme du système de santé. Ces nouvelles entités rassembleront les services déconcentrés de l'Etat et une partie des services de l'Assurance maladie pour un meilleur pilotage de la politique de santé dans toutes ses composantes : prévention, offre de soins, coordination entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social, etc. Afin d'assurer un pilotage efficace des nouvelles entités régionales, l'administration centrale du ministère se réorganise également. Ces transformations de grande ampleur permettront de mieux répondre aux besoins de santé des Français et de garantir l'efficacité de chaque euro public dépensé pour notre système de santé.

Renforcer l'effort sur le sport de haut niveau et encourager la pratique sportive du plus grand nombre. La réforme du système de formation des sportifs de haut niveau, ainsi que le renforcement de l'attractivité de la France en la matière sont indispensables au maintien de l'excellence sportive française. C'est le sens de la réforme des centres régionaux d'éducation populaire et de sport (CREPS) et de l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), qui seront recentrés sur leurs missions de formation de haut niveau. Parallèlement, la pratique sportive la plus large sera davantage encouragée, avec la réforme des modalités de subventions.

Réformer les opérateurs du secteur jeunesse pour une plus grande efficacité. La lisibilité des activités de l'Etat vis-à-vis de la jeunesse sera renforcée, avec la création des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et la réforme des opérateurs du secteur jeunesse. L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) fait l'objet d'une réforme ambitieuse qui lui permet de se recentrer sur ses priorités : la mise à disposition de ressources sur la jeunesse à destination des chercheurs, et l'observation des politiques de jeunesse en Europe.

« Ce qui a déjà changé »

Des étapes concrètes ont d'ores et déjà été franchies.

- La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » (HPST) a été discutée pendant trois semaines à l'Assemblée nationale et a fait l'objet de plus d'un millier d'amendements. Voté par l'Assemblée nationale le 10 mars 2009, le projet de loi HPST sera discuté au Sénat en mai. Parallèlement au travail parlementaire, le recrutement par le ministère des futurs directeurs généraux des ARS est en cours.
- Côté politique de la jeunesse, la signature d'un contrat d'objectif et de moyens a permis de recentrer l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur ses deux principales missions de centre de ressources et d'observatoire européen des politiques de la jeunesse.









- **« Ce qui va changer dans les toutes prochaines semaines »**
- Le franchissement de nouvelles étapes concrètes est prévu à court terme.
- Les futurs directeurs généraux des ARS seront nommés en tant que préfigurateurs dès la promulgation de la loi, pour une prise de fonction effective en janvier 2010, au moment de la création des agences régionales.
- Les fonctions support du ministère de la santé et des sports (DAGPB et DRHACG) seront mutualisées, avec la création en mai 2009 d'une direction des ressources humaines et d'une direction des affaires financières, juridiques et sociales.
- Dès septembre 2009, le réseau des CREPS sera reconfiguré avec la fermeture de 6 établissements.

1. Mieux soigner les Français et restaurer l'équilibre financier du système de santé

a) Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance

Sept mesures ont pour objectif de renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance.






Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Renforcer la gouvernance du système de santé dans un objectif de performance	Décembre 2007	Mettre en place des dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie reposant sur une meilleure maîtrise des dépenses	
	Décembre 2007	Renforcer la lutte contre la fraude au sein de l'assurance-maladie : professionnaliser la fonction de contrôle par une mutualisation des moyens entre les régimes d'assurance-maladie ; développer les outils de lutte contre la fraude	
	Avril 2008	Créer une agence nationale d'appui à la performance hospitalière et médico-sociale, en fusionnant trois opérateurs hospitaliers existants	
	Avril 2008	Création des ARS sur un format large, intégrant le médico-social, et associant l'État et l'Assurance maladie	
	Avril 2008	Possibilité de contractualisation entre les ARS et les caisses primaires d'assurance maladie	
	Juin 2008	La direction de la sécurité sociale (DSS) exercera progressivement la tutelle, à titre principal, de l'ensemble des régimes de sécurité sociale, ainsi que des organismes concourant au financement de la protection sociale	
	Juin 2008	Un contrat d'objectifs et de moyens sera passé avec la Haute autorité de santé (HAS), permettant notamment de garantir la prise en compte des commandes de l'Etat dans le programme de travail de la Haute autorité.	

Le contrat d'objectif et de moyens avec la Haute autorité de santé sera signé avant la fin du premier semestre 2009.



b) Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité

Cinq mesures ont pour objectif d'optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, afin de les rendre plus performantes et efficaces.

Axe	Date de décision	Mesure	Avancement
Optimiser les structures intervenant dans le domaine de la santé, pour une plus grande efficacité	Avril 2008	Regroupement des agences sanitaires en pôles cohérents correspondant à leurs grandes missions	
	Avril 2008	Fusion de deux administrations centrales chargées de fonctions support (DAGPB et DRHACG) et mutualisation des fonctions support	
	Avril 2008	Clarification du rôle et de la position des missions et des délégations dans le domaine de la santé, pouvant aller jusqu'à une réinternalisation au sein des directions d'administration centrale	
	Juin 2008	Le secrétaire général des ministères sociaux aura autorité sur les fonctions supports. Il présidera, comme représentant des ministres chargés de la santé et de la solidarité, le conseil national de pilotage des ARS, rassemblant les directeurs d'administration centrale, les caisses d'assurance maladie et la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), afin d'assurer la cohérence des instructions aux ARS et le suivi de leur activité	
	Juin 2008	Les ministères sociaux sont construits sur la base de quatre pôles, dont un pôle santé, constitué de la direction générale de la santé et de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, dont les synergies devront être développées	

Une disposition législative permettra la fusion de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).










Les missions du conseil national de pilotage des ARS, prévu dans la loi HPST, seront précisées également par voie d'amendement.

S'agissant du pôle Santé du ministère de la santé et des sports, une profonde réforme de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sera notamment engagée afin la fin du premier semestre 2009. Elle aura pour conséquence un positionnement plus stratégique de la DHOS et un recentrage en trois sous-directions.



2. Une politique de la jeunesse et des sports plus volontariste, pour favoriser la pratique sportive et clarifier l'action à destination des jeunes

Dix mesures visent à renforcer l'action de l'Etat en matière de jeunesse et de sports.

Axe	date de décision	Mesure	Avancement
Renforcer l'effet de levier de l'Etat sur la politique de la jeunesse, de la vie associative et du sport	Avril 2008	Redéfinition des missions des CREPS, évaluation de ces établissements et sur cette base suppression éventuelle d'une partie d'entre eux	
	Avril 2008	Modulation de l'aide en moyens humains et financiers aux fédérations en fonction de leurs projets et de leur développement	
	Avril 2008	Réexamen du dispositif d'exonération des charges sociales sur la rémunération du droit à l'image collective des sportifs professionnels	
	Avril 2008	Réforme de la politique d'attribution des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage	
	Avril 2008	Fusion de la direction de la vie associative avec celle de la jeunesse et de l'éducation populaire	
	Avril 2008	Intégration des services déconcentrés de la jeunesse et des sports dans des ensembles plus vastes dans le cadre de la réforme de l'État territorial	
	Avril 2008	Renforcement de la tutelle sur les opérateurs	
	Avril 2008	Réorganisation et rationalisation des missions des opérateurs du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) avec l'objectif de réduire le nombre de ces structures	
	Avril 2008	Simplification et réforme interne de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP)	
	Avril 2008	Rationalisation de la répartition des compétences entre l'État et le Centre national de développement du sport (CNDS)	